

Avis du collectif FNE Adour Garonne sur la synthèse des enjeux eau du bassin Adour Garonne pour la période 2022-2027

Le collectif France Nature Environnement Adour Garonne, réunit, les 3 fédérations régionales de France Nature Environnement situées sur le bassin Adour-Garonne - FNE Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon, FNE Nouvelle Aquitaine et FNE Auvergne Rhône Alpes.

Le SDAGE-PDM est le document permettant de guider les acteurs de l'eau du bassin hydrographique concerné pour atteindre le bon état des masses d'eau dans le cadre de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

Nous sommes sollicités ici pour donner notre avis sur les enjeux qui permettront d'élaborer le SDAGE-PDM 2022-2027, soit le 3^e cycle de gestion de la DCE.

Voici ci-dessous notre avis sur la synthèse des enjeux eau proposée pour le bassin Adour Garonne pour 2022-2027.

Globalement, la synthèse présente une actualisation des enjeux dans la continuité de 2016-2021. Nous regrettons qu'un certain nombre de constants ne soient pas sur les difficultés à lever, les réalités de terrain sur lesquelles il faudrait jouer et le contexte actuel pour éclairer les enjeux présentés en suivant.

De notre côté, nous faisons, entre autre, les constats suivants :

- Les activités humaines ont fortement contribué à la dégradation des milieux aquatiques et humides, occasionnant aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements préjudiciables dans le contexte du changement climatique. Cela a notamment eu pour conséquence d'altérer et accélérer le cycle de l'eau ;
- Certaines politiques publiques (écophyto, directive nitrates, captages prioritaires, plan micropolluants...), parfois mises en œuvre depuis plusieurs décennies, n'ont pas montré de résultat probants sur l'amélioration de l'état des masses d'eau, pourtant on continue à y mettre de l'énergie et de l'argent. Pourquoi ?
- Il est parfois compliqué d'avoir un réel bilan des politiques et actions mise en place, comment dans ce cas avoir une idée du rapport coût-efficacité et être le plus efficient possible ?
- P.6 du document, on affiche une ambition vers le bas pour le 3^e cycle qui nous semble inquiétante et vient confirmer une volonté de dévaluation de la DCE au niveau européen (remise en cause des objectifs par les Etats membres dans le cadre de la révision de la directive) ;

- La participation des citoyens, paradoxalement plébiscitée dans le cadre réglementaire institutionnel, est décevante sur les moyens accordés et sur sa prise en compte, ce que reflètent les tensions actuelles et le besoin accru de démocratie ;
- La communication, la sensibilisation, la connaissance et même l'enseignement perdent en budget (cf. 11^e programme d'intervention) et en contenu (exemple volonté de faire disparaître les sciences de la vie et de la terre dans les filières non-scientifiques au lycée) alors que les enjeux d'acculturation et de compréhension du changement de notre environnement et de nos impacts sur notre écosystème est de plus en plus fort ;
- Le SDAGE-PDM Adour Garonne 2016-2021 (que nous n'avons pas voté), nous semble manqué d'ambition et de volonté d'aller plus loin dans les contraintes auprès des acteurs, des aménagements et des pratiques ayant un fort impact sur l'état de nos milieux et ressources. Nous attendons donc plus d'ambition pour le 3^e cycle sinon à quoi sert-il de mettre de l'énergie dans cette révision ?
- Sans un changement de paradigme fort et nécessaire, suivi d'actions, nous n'arriverons pas à améliorer la situation de nos milieux aquatiques et de nos ressources, ce qui sera très problématique au regard du changement climatique ;
- Face au changement climatique, il s'agit d'aller le plus vite possible sur les solutions sans regrets qui faciliteront notre résilience et celle de notre écosystème (reconquête et préservation des milieux aquatiques et humides, réduction des pollutions à la source, économies d'eau, faciliter l'infiltration de l'eau, transition vers l'agroécologie...) et éviter la mal adaptation (des études montrent l'impact du stockage de l'eau sur les sécheresses et sur les milieux¹).

Ces quelques constats nous amènent à questionner la réelle volonté des gouvernements et décideurs, qui se sont succédés, d'améliorer la qualité des milieux et de l'eau.

Malgré ces constats et avec lucidité sur la prise en compte des remarques que nous reformulons ici, nous avons passé en revue les 4 enjeux présentés dans la synthèse et émettons les remarques ci-après.

Sur l'enjeu GOUVERNANCE (2.1)

- **Quid de l'application de la convention d'Arrhus ? Quelle place pour le citoyen ?** A l'heure actuelle, dans le cadre institutionnel, la participation citoyenne se résume à l'information, la consultation et la concertation. L'information c'est le minimum en démocratie, la consultation ne sert à rien si elle n'est pas prise en compte à sa juste mesure et n'est qu'une procédure réglementaire qui intervient trop souvent au moment de valider la décision (consultation sur des projets d'arrêtés ou enquête publique) donc le projet est déjà ficelé. Les concertations institutionnelles contraignent beaucoup la participation et l'instrumentalise. Par ailleurs au-delà quelques représentants associatifs dans une assemblée (commission, réunion, ...) comment le citoyen peut-il intervenir dans le débat ? Le pouvoir se partage entre les élus, l'Etat et les poids lourds économiques. Souvent ces instances ressemblent plus à des chambres d'enregistrement Il y a besoin de revoir les méthodes d'animation des concertations pour garantir une meilleure écoute des parties prenantes et leur permettre de faire de vraies propositions prises en compte. Il est important d'écouter les

¹ <https://theconversation.com/barrages-et-reservoirs-leurs-effets-pervers-en-cas-de-secheresses-longues-111583> + <https://www.irstea.fr/fr/toutes-les-actualites/eaux/retenues-deau-quels-impacts-sur-le-milieu-aquatique>

différentes voix, même au sein d'une même famille d'acteurs (ex agriculture : il existe différents syndicats, différents organisations agricoles, et il est important d'avoir la vision de tous ces différents acteurs car l'agriculture n'est pas qu'une). C'est au niveau décisionnel qu'il faut que l'on puisse intervenir en nombre pour peser, mais avoir plus de garanties sur l'accès à l'information. Dans le cadre des réformes territoriales nous demandons donc que la participation citoyenne soit mieux prise en compte dans les instances de décisions sur la gestion de l'eau à tous les niveaux.

- **Enjeux connaissance et communication** : on parle ici de collecte de données, mise à disposition, communication, transparence des données et résultats des actions/dispositifs réglementaires et financiers auprès des usagers de l'eau, qui contribuent au financement via les redevances, et aux citoyens car l'eau est un bien commun.

D'autre part, l'organisation de la gestion de l'eau est complexe, avec différents acteurs et niveaux territoriaux, un clivage « petit-grand cycles » à casser, des réformes territoriales à faire accepter et mettre en œuvre (MAPTAM, NoTRE, GEMAPI, SOCLE...), la multiplication des démarches de concertation (SAGE, PGE, contrats de rivières, PAT, projets de territoire, commissions sécheresse, PAPI, cartographie des cours d'eau, ...) qui demande des connaissances, des moyens humains et financiers que la société civile n'a pas suffisamment. Globalement nous déplorons une approche beaucoup trop technocratique et un manque de moyen qui éloigne le citoyen de ce sujet pourtant crucial. **Il nous faut créer une véritable intelligence collective de l'eau et des milieux aquatiques.** Cela doit passer par faire plus de lien entre les professionnels de l'eau et les citoyens, expliquer plus avant le lien politique de l'eau et facture d'eau à l'utilisateur domestique, communiquer plus avant auprès des citoyens sur la qualité de l'eau et des milieux localement. Le dialogue entre pouvoirs publics, scientifiques et associations pour la protection de l'environnement doit être généralisé afin de développer une approche systémique de la gestion de la ressource en eau. Pour cela il nous paraît urgent d'assurer :

- une meilleure cohérence des politiques déclinées pour les eaux continentales (DCE) et celles relatives aux eaux littorales et marines (DSCMM)
 - la sécurisation du soutien financier aux associations de protection de l'environnement dans leurs actions de sensibilisation du grand public aux enjeux de l'eau, des milieux et du changement climatique ;
 - la systématisation de l'éducation à l'environnement dans les programmes d'enseignement afin de permettre aux scolaires de tous niveaux de maîtriser des notions aussi fondamentales que le cycle de l'eau, le changement climatique, les impacts des activités humaines et les bonnes pratiques pour les limiter.
- **Enjeux de l'application du droit de l'environnement et des sanctions qui découragent les récidives** : donner plus de crédibilité à la police de l'eau avec le renforcement des dispositifs de contrôle et de sanctions nous semble primordial. Le scandale des travaux illégaux de Caussade met à jour un net affaiblissement de l'état de droit en matière environnementale dans certains départements qui nous inquiète fortement.

Sur l'enjeu POLLUTIONS (2.2)

Où en est-on de la mise en place des « flux admissibles » pour les milieux aquatiques, inscrite dans les SDAGE 2016-2021 ? Ceci est cité dans le document soumis à consultation mais aucun détail n'est donnée sur sa mise en place.

- **Pollution, enjeu sanitaire et changement climatique** : 2 visions existent qui sont : diluer via du soutien d'été donc stocker de l'eau, ou, réduire les pollutions à la source donc entrainer des changements de pratiques. Cette dernière est la vision que nous APNE privilégions car elle est gagnante sur le long terme en termes de qualité de vie (environnement, milieux, biodiversité, santé), en termes de coût et elle responsabilise les acteurs. C'est d'ailleurs la vision sous-tendue par la DCE.
- **Traitement des eaux usées et pluviales** : il nous faut révolutionner notre approche en :
 - Séparant les eaux domestiques et pluviales pour les traiter séparément, comme en Suisse ;
 - Développer les systèmes naturels de gestion des eaux pluviales et désimperméabiliser les villes pour faciliter l'infiltration de l'eau ;
 - Développer la phytoépuration en traitement final des rejets domestiques et pluviaux avant retour au milieu (bien souvent les STEP ont un rendement de 80-85% équivalent habitant, ces zones tampons en traitement final pourrait gérer les 20% restant) ;
 - Développer des systèmes de traitements des micropolluants (ex charbons actifs comme en Suisse, [projet SMS...](#)) ;
 - Rendre la réglementation plus strict envers les industriels : interdiction de certaines molécules, obligation de traitements des rejets avant le retour au milieu, recyclage intégral de l'eau et réutilisation ;
 - Communiquer plus avant auprès du grand public et des professionnels dans l'optique de les sensibiliser à ces molécules et les responsabilités sur leur utilisation et la réduction à la source de ces pollutions (consom'acteurs, praticiens responsables, etc.)
 - Développer le recyclage des eaux grises dans les habitations et bâtiments publics ;
 - Développer les toilettes sèches (non ce n'est pas rétrograde !) ex . [Toilettes sèches publiques à l'Union \(31\) avec Saniphère.](#)

Cela est un enjeu pour atteindre les objectifs de la DCE et pour améliorer la qualité des rejets dans un contexte de changement climatique. Il faut que le prochain SDAGE soit pro-actif et ambitieux sur ces points. Autre point à relié : l'épandage des boues de STEP qui cumulent ces polluants et peuvent donc polluer les sols.

- **Les micropolluants** : on entend peut parler des micropolluants² (pesticides, biocides, résidus médicamenteux et vétérinaires, nanoparticules, hydrocarbures aromatiques polycycliques...),

² Substance (minérale, biologique, organique, radioactive..) polluante (et donc altéragène biologique, physique ou chimique) présente dans des concentrations très faibles dans l'eau (de l'ordre du microgramme ou du nanogramme par litre), dans l'air ou le sol, et qui peut avoir une action toxique ou écotoxique pour tout ou partie des organismes ou l'écosystème. Par exemple: les résidus médicamenteux, les hormones, les pesticides

leurs origines, leurs impacts (bioaccumulation, persistance, perturbateurs endocriniens, toxicité, dégradation en molécules filles, effets cocktail ...), les enjeux, ainsi que du plan national micropolluants et appel à projet « Innovations et changements de pratiques : lutte contre les micropolluants des eaux urbaines » (2013). Il y a là un vrai enjeu qui n'est pas pris en compte à sa juste mesure par la France et par l'Europe, qui doivent prendre des engagements sur ces produits. Ce n'est pas qu'un enjeu eau mais aussi qualité de l'air intérieur, pollution des sols. Pour nous tout est lié (EAU – AIR – SOL) et l'entrée santé-environnement est à privilégier.

Exemple façade Atlantique : en 1998 un collectif de scientifiques a tiré la sonnette d'alarme auprès du gouvernement et de Bruxelles sur les tensio-actifs issus de l'industrie pétrochimique (alkylphénols...), que l'on retrouve dans les détergents notamment. Leur présence dans les rejets industriels et domestiques équivaut à plusieurs marées noires déversées dans l'Atlantique chaque année car ils ne sont pas traités au niveau des stations d'épuration. Cela entraîne la formation de mousses dans l'estuaire de l'Adour en période de mauvais temps (partie visible du problème), l'accumulation avec les métaux lourds dans les sédiments avec risque de relargage si on touche à ses sédiments, impacts sur la biodiversité et la santé.³ Que faire ? Retirer urgemment ses tensio-actifs pétrochimiques du marché, d'autant plus qu'il existe des équivalents d'origine végétale en remplacement ; obliger les industriels à s'occuper du devenir des molécules qu'ils mettent sur le marché (traitements, coût des pollutions/dépollutions...) ; exiger des ICPE notamment qu'elles recyclent intégralement leurs eaux usées ; éviter la commercialisation de produits persistants dans l'environnement, qui s'accumulent et ont un impacts sur les espèces et la santé ; prendre en compte ses molécules dans le traitement des STEP.

Les plastiques sont également un enjeu de taille entre Terre et Mer , avec l'enjeu des continents de plastiques et de leur dégradation qui entraîne une pollutions pernicieux du milieu marin jusque dans nos assiettes.

- **Pollutions diffuses agricoles :** Sur ces pollutions d'origine agricoles (nitrates, pesticides) nous sommes face à un problème d'inefficacité de l'action publique, que ce soit le ministère de l'agriculture avec le plan écophyto, ou le ministère de l'écologie qui porte la directive nitrates, la DCE et les captages prioritaires. Les résultats de ces politiques de réduction des pollutions sont mauvais. Or ces pollutions ont un coût faramineux pour la collectivité (Cf. rapport coût des principales pollutions agricoles de l'eau, 2011). Pour rappel le soutien à l'agriculture bio coûte 28 fois moins cher à la collectivité que le traitement curatif des pollutions pour rendre l'eau potable. Il faudrait promouvoir des territoires sans produits phytosanitaires, notamment atours des captages d'eau potable et proche des habitations, écoles. Cela peut entraîner des changements plus globaux de pratiques, cultures et prélèvements. C'est ce qui s'est passé avec les collectivités suite à l'indiction pour elles d'utiliser ces produits, ce qui va se passer pour les particuliers (interdiction depuis le début

ou encore les cosmétiques. Certains de ces produits sont plus ou moins rapidement dégradables, d'autres ne le sont pas.

³ En savoir plus sur le site de la SEPANSO Landes : <http://www.sepanso40.fr/themes/sante-pollution/micropolluants/>

d'année), donc pourquoi pas les autres acteurs, agricoles et entreprises ? la SNCF par exemple est un gros consommateur au niveau des voies ferroviaires.

TOUS les captages doivent être protégés contre ces pollutions, ainsi que les zones à protéger pour le futur (ressources en eau stratégiques) inscrites dans le SDAGE. Pour cela il serait nécessaire de renforcer la réglementation et travailler sur la Politique Agricole Commune pour laquelle accompagne les agriculteurs dans une révolution agroécologique plutôt que de compter sur du volontariat dont les résultats sont mitigés voir contre-productifs (cf. bilan ecophyto II = augmentation de l'usage des pesticides). Par ailleurs, ces produits ne sont pas qu'un problème pour l'eau mais se retrouve aussi dans l'air et les sols. C'est une contamination généralisée de notre environnement et un vrai problème de santé publique. Il faudrait sortir de la vision « hors-sol » de l'agriculture (parcelle = support ou on rajoute des intrants et de l'eau pour produire au maximum au détriment du vivant) et utiliser les bons mots (« changer les pratiques » = passer à l'agroécologie). En agriculture aussi il est nécessaire de respecter les phénomènes naturels, les cycles et lois de la nature et introduire les solutions fondées sur la nature (agroécologie, couverture des sols...). Enfin, sur le modèle de Munich ou Lons le Saunier, enclencher des dynamiques locales pour pérenniser les changements de pratiques via des débouchés locaux (labels, etc.).

Sur l'enjeu GESTON QUANTATIVE (2.3)

- **Reconnaitre le poids des activités sur la dégradation des ressources en eau et les milieux et choisir de faire différemment à l'avenir** : l'enjeu quantitatif vient en premier lieu du fait que chacun pensait la ressource illimitée et ne voyait que son usage individuel. Aujourd'hui il est important de penser l'enjeu de l'eau comme un enjeu global et de bien commun. Les activités humaines ont beaucoup dégradés les milieux aquatiques et humides au fil des siècles, particulièrement avec la révolution industrielle (19^e siècle) et agricole (20^e siècle). Il nous faut tirer des leçons de ces manières de faire, comprendre les impacts et les enjeux qu'ils génèrent aujourd'hui, se mettre d'accord sur la direction à prendre pour gérer la crise en cours. Ainsi, nous demandons à ce qu'une acculturation soit faite afin de partager ce constat de manière apaisée et partir sur de bonnes bases. Par ailleurs certaines activités ne seront plus viable avec le changement climatique : avec la baisse des précipitations neigeuses et la hausse des températures comment maintenir des stations de ski qui sont déjà des gouffres financiers pour les collectivités ? La neige de culture, qui demande de stocker de l'eau et des adjuvants, n'est pas une solution viable car assèche des sources, détruit des zones humides et favorise l'évaporation de l'eau, donc il faudra réfléchir à un autre avenir pour ces stations (tourisme vert).
- **Prioriser les actions, établir des règles** : afin d'être pragmatiques et favoriser l'adaptation au changement climatique et la résilience des milieux et des activités humaines, il nous semble nécessaire de prioriser les actions à mettre en œuvre. Cela, pour ne pas s'éparpiller à la

tâche, intégrer un maximum d'enjeux, être efficace et éviter la mal adaptation contre-productive voire impactante à terme (cf. [études qui disent que les stockages d'eau aggravent les sécheresses](#), [études sur les impacts cumulés des retenues d'eau](#)). Ainsi il nous semble logique de prioriser en premier lieu les actions de réduction des pollutions à la source, d'économies de la ressource, de reconquête et préservation des milieux aquatiques et d'atténuation du changement climatique. Ensuite une optimisation de tous les stockages existants est indispensable (recensement, volumes, usages, impacts) avec une réflexion sur leur devenir (destruction, gestion collective, re-affectation des volumes, destockages selon divers scénarios, ...). Enfin en dernier lieu et avec parcimonie, envisager un projet de stockage en substitution de prélèvements existants, dans un cadre précis et le moins impactant possible sur la ressource en eau (qualité, quantité) et les milieux. Pour cela, il faudrait une définition claire et harmonisée du principe de substitution dans les SDAGE. Pour rappel, le SDAGE n'a pas vocation à soutenir le développement de l'irrigation mais doit assurer l'atteinte des objectifs de la DCE en veillant à l'équilibre des usages. Donc il n'a pas à promouvoir le stockage pour l'activité économique, mais doit réglementer ce stockage pour éviter qu'il ne compromette l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau et de non-dégradation de l'existant. Par ailleurs la première des règles à instaurer devrait être que tous les prélèvements annuels soient inférieurs à la réalimentation annuelle des ressources naturelles, le stockage venant comme renfort en cas de situation de crise, ce qui risque d'être plus courant à l'avenir.

- **Enjeux industriels :**

- Recyclage intégral et réutilisation des eaux usées pour limiter au maximum les prélèvements (et les rejets polluants par la même occasion). Introduire la notion d'économie circulaire : réutilisation de certains produits issus des traitements si inoffensifs pour la santé et l'environnement.
- Hydroélectricité et soutien d'étiage : nous payons déjà du déstockage d'eau en période d'étiage via les barrages hydroélectriques, mais avec le changement climatique l'augmentation de ces volumes déstockés va se poser. Cela vient en concurrence avec la production hydroélectrique certes énergie renouvelable mais l'eau est un bien commun qui ne doit pas être accaparée par un intérêt particulier et donc la gestion devrait être collective. Dans le cadre du renouvellement de concessions hydroélectriques, il sera nécessaire que le soutien d'étiage soit inscrit dans le cahier des charges ainsi que les modalités précises de négociations afin d'aller dans ce sens.
- Centrales nucléaires (golfech, de Blays) : rien n'apparaît dans le document présenté alors qu'il y a 2 gros enjeux face au changement climatique : les rejets dans les cours d'eau en terme de qualité et de température avec impact sur les milieux aquatiques et l'enjeu sanitaire ; les besoins en eau pour refroidir les centrales dans un contexte de baisse des débits comme cela sera-t-il possible en l'état (cf. sécheresse de 2003 ou la centrale de Golfech a failli être arrêtée, or ça sera les conditions moyennes en 2050 !). Tabou ? En tous les cas de notre côté nous sommes pour une réflexion inscrite dans l'arrêt du nucléaire en France.

- **Enjeux agricoles** : sur le bassin Adour Garonne, 10 % de la SAU seulement est irriguée. Or l'enjeu irrigation prend toute la place dans les débats alors qu'avec le changement climatique il y aura moins d'eau facilement disponible dans le milieu et que certaines cultures n'auront plus les conditions idéales dans nos régions pour être produites. Est-il donc pragmatique et efficient de favoriser de telles productions, qui sont conduites bien souvent de manière industrielle avec les intrants qui polluent les milieux aquatiques et des pratiques qui impactent la biodiversité et favorisant l'érosion des sols ? L'agriculture industrielle n'est pas suffisamment flexible pour être résiliente face aux défis de demain. L'enjeu pour nous est donc la nécessité s'une nouvelle révolution agricole, tournée vers l'agroécologie, l'autonomie des exploitations agricoles, l'intégration des enjeux environnementaux locaux et globaux dans les pratiques agricoles, l'intégration des exploitants dans des circuits-courts pour re-territorialiser l'agriculture et offrir de la qualité de vie pour l'exploitant et pour le consommateur. Sur les économies d'eau en agricultures il existe des marges de manœuvre via le goutte-à-goutte, les cultures moins gourmandes en eau, l'agroforesterie et la couverture des sols (programme Agr'eau, BAG'AGE...).
- **Débits de gestion** : pourquoi souhaite-t-on faire évoluer les DOE selon la situation climatique ? Les DOE sont la clé de voute du système de gestion quantitative de l'eau. Mais en étant calé sur les usages leur signification et utilisation est pernicieuse car on ne tient pas compte des milieux, ce sont les besoins humains qui primes. Ces débits de gestion, qui ne devraient être que des indicateurs pour nous guider dans nos pratiques d'usage de la ressource en eau, tendent à être en réalité aujourd'hui des outils politiques de négociation pour la création de stockage d'eau. Cela biaise leur détermination et instaure un climat de défiance entre acteurs de l'eau et Etat. C'est pourquoi nous sommes très prudents quant à l'intégration de la variable biologique dans leur détermination (révision des 10 DOE en cours). Nos analyses sur celui de St Nauphary (Tescou) montre les biais de la méthode, et sur le fond nous sommes contre valider des DOE plus ambitieux qui favoriseraient l'état des milieux aquatiques et de leur biodiversité si cela sert ensuite à justifier la nécessité de nouveaux ouvrages de stockage. C'est un abus pour venir appuyer la création de soutien d'étiage dans le contexte du changement climatique. Ce qui est important pour les milieux et leur biodiversité c'est la qualité de l'eau et la restauration d'un bon fonctionnement écologique. Donc plutôt que de vouloir stocker l'eau pour les milieux, il serait nécessaire de se préoccuper réellement de l'état physique, chimique et écologique de ces milieux afin de favoriser leur biodiversité, en réduisant les pollutions et restaurant l'hydromorphologie et la continuité écologique (libre circulation des espèces et des sédiments). Par ailleurs il serait plutôt bon de revoir les débits réservés car ils peuvent s'avérer inférieurs au débit de crise ce qui est aberrant (cf. étude PNR Pyrénées Ariégeoises). On arrive donc à des incohérences très forte puisque plus de la moitié du linéaire de l'Ariège est en débit réservé car court-circuité. Travailler sur un débit d'optimum écologique plutôt que sur DOE/DCR qui sont des débits d'usages.

- **L'enjeu «ralentir le cycle de l'eau »:** en voulant maîtriser et dompter la nature pour favoriser ses activités, l'Homme a modifié le cycle de l'eau naturel. Cela est préjudiciable aujourd'hui dans le contexte du changement climatique. Ainsi les parcelles drainées, cours d'eau recalibrés et creusés facilitent l'évacuation de l'eau vers la mer ; les sols nus ou imperméabilisés n'infiltrent plus l'eau ; les nombreuses retenues existant sur le bassin, plans d'eau, les gravières qui mettent à nue les nappes d'accompagnement... sont autant de surfaces en eau laisser à l'évaporation, qui s'accroîtra avec les effets du changement climatique. Par ailleurs la température de l'eau va augmenter globalement, dans une moindre mesure dans les milieux qui bénéficient d'une eau circulante et de zones ombragées telles que les ripisylves ou les forêts alluviales. L'urgence est à ralentir ce cycle infernal en redonnant tout sa place au cours d'eau, favorisant la couverture du sol pour faciliter l'infiltration de l'eau plutôt que le ruissellement qui favorise l'érosion, limiter les surfaces stagnantes laissées à l'évaporation.
- **Autres :**
 - S'inquiéter de la **gestion de l'eau en Espagne** et de leurs besoins futurs au regard de leur situation actuelle et pratiques quant à la ressource en eau (irrigation, barrage, baisse des débits, impacts global...);
 - **Tête de bassin : recensement urgent des sources et protection stricte car elles disparaissent !** enjeu notamment avec la cartographie des cours d'eau ;
 - **Façade maritime :** le conseil maritime de façade demande **l'arrivée d'eau douce** pour les enjeux bouchons vaseux, conchyliculture, etc. D'autre part l'enjeu de l'apparition de **biseaux salés** dans les nappes de la façade atlantique est à prendre en considération avec des enjeux eau potable notamment.
 - **Faire un recensement des ASA existantes sur le bassin Adour Garonne** (cf. Rapport conseil d'état 2010).

Sur l'enjeu MILIEUX AQUATIQUES (2.4)

- **Que signifie la résilience des écosystèmes ?** Pour nous l'enjeu est la reconquête des milieux aquatiques et humides (hydromorphologie, continuité sédimentaire et circulation des espèces, espace de mobilité des cours d'eau, zones d'expansion de crues, recensement et protection des têtes de bassin, zéro destruction de zones humides et restauration de celles dégradées, reconnexion des annexes fluviales...), de leurs fonctionnalités et biodiversité (espèces PNA, migrants amphihalins...) et leur préservation/protection. Pour permettre cette résilience, il est nécessaire d'accompagner cette reconquête d'un changement de paradigme et de pratiques des activités humaines (baisse des pollutions, baisse des prélèvements, baisse du grignotage urbain, de l'exploitation des ressources, tradition agricole et industrielle...). Face au changement climatique les problèmes d'aujourd'hui seront aggravés demain. Ainsi les pollutions et changement climatique vont faire baisser l'oxygène dans l'eau, risquant de créer des zones mortes dans les zones déjà fortement

fragilisées telles que l'estuaire de la Gironde par exemple. En limitant les pollutions et les aménagements des cours d'eau, on favorise un fonctionnement naturel qui est salutaire pour la qualité du milieu et la résilience de la biodiversité. Ainsi face à une baisse des débits, un fonctionnement naturel du milieu favorisera l'adaptation ; un fonctionnement artificialisé (aménagements sur cours d'eau, ouvrages de réalimentation, ...) où l'on segmente les habitats, on coupe les dynamiques, on envoie de l'eau (pas toujours de qualité) brutalement, n'est pas un milieu résilient facilitant l'adaptation.

- **Séquence Eviter-Réduire-Compenser et zones humides** : cette séquence favorise encore trop la compensation au détriment d'éviter et réduire. Par ailleurs, nous constatons un risque de marchandisation de la compensation, qui va la renforcer, avec des opérateurs qui travaillent à la mise en place de banques de compensation. D'autre part, comment évaluer et garantir l'équivalence fonctionnelle ? Quel recule a-t-on la dessus ? Pour nous l'enjeu est plutôt d'inscrire un **objectif de zéro destruction de zones humides** au regard de l'état actuel de ces milieux (2/3 de leur surface a disparu et la tendance persiste) et de leurs intérêts face au changement climatique et à la biodiversité qu'elles abritent.
- **Enjeu connaissance et préservation des têtes de bassin** : une disposition dans le SDAGE aborde cet enjeu mais qu'est-ce qui est fait concrètement sur le terrain pour ces milieux cruciaux car à la source des tous nos cours d'eau et riches en biodiversité ? Nous ne voyons que la cartographie des cours d'eau qui s'attèle à déconstruire notre réseau hydrographique pour satisfaire les intérêts privés agricoles ou autres. Le SDAGE doit être plus ambitieux et ferme pour protéger ses milieux et un gros travail de terrain (connaissance, médiation, sensibilisation et protection) doit être urgemment mis en place par les services de l'Etat et les structures de préservation des milieux aquatiques (syndicats de rivière, fédérations de pêche, APNE). Le SDAGE doit contrer la démarche de cartographie des cours à l'œuvre actuellement qui engendre un fort risque de dégradation de l'existant allant à l'encontre de la DCE ! Face au changement climatique l'urgence n'est pas à se bagarrer sur ce qu'est un cours d'eau ou non mais de tout protéger !
- **Enjeu compétence GEMAPI** : de par leur rôle important de connaissance du terrain et médiation auprès des divers acteurs de l'eau sur leur territoire, il nous paraît important de renforcer le rôle et le nombre des techniciens de rivières pour faciliter la reconquête des milieux aquatiques et humides.
- **Enjeu restauration de la continuité écologique** : l'effacement de seuil reste la meilleure solution pour le milieu et permet une amélioration rapide de l'état de la masse d'eau sur critère hydromorphologique déclassant. Mais ces opérations se heurtent à la population locale qui ne comprend pas toujours l'intérêt. Un gros besoins de communication pour expliquer ce qu'est le fonctionnement naturel d'un milieu en bon état et l'impact des ouvrages sur les cours d'eau est nécessaire, sans langue de bois. Les passes à poissons sont de plus en plus performantes mais c'est parfois beaucoup de béton dans la rivière et plus il y a d'obstacles plus la population est impactée sur le linéaire

car ça coûte en temps et énergie, et les passes ne sont pas fonctionnelles pour toutes les espèces. Les rivières de contournement nous semblent être des options à favoriser d'autant plus qu'elles permettraient de faciliter également le transport sédimentaire, grand oublié de ce type d'action.

Les protocoles de transparence des ouvrages ne sont pas adaptés pour mobiliser et faire passer les gros éléments solides alors que la Garonne, notamment, est en déficit sédimentaire. Il est nécessaire de revoir ces protocoles afin de caler l'ouverture sur les crues « utiles » ou morphogènes avec une durée d'ouverture suffisante pour assurer ce transport. Quelle résilience dans ce cas ? A étudier cours d'eau par cours d'eau et établir un seuil de résilience pour les espèces principales.

Un travail est à faire aussi sur les retenues collinaires qui n'ont pas toutes de débits réservés. Elles bloquent l'eau (millions de m³) qui n'est pas toujours utilisée et cela impacte fortement les débits actuels (et favorise l'évaporation de l'eau).

Avis du collectif FNE Adour Garonne sur la synthèse provisoire des questions importantes en matière de gestion des risques inondations pour la période 2022-2027

Le collectif France Nature Environnement Adour Garonne, réunit, les 3 fédérations régionales de France Nature Environnement situées sur le bassin Adour-Garonne - FNE Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon, FNE Nouvelle Aquitaine et FNE Auvergne Rhône Alpes.

Le PGRI est le document permettant de guider les acteurs de l'eau du bassin hydrographique concerné pour gérer le risque inondation dans le cadre de la directive inondation (DI).

Nous sommes sollicités ici pour donner notre avis sur les enjeux qui permettront de mettre à jour le PGRI Adour Garonne.

Voici ci-dessous notre avis sur la synthèse provisoire des questions importantes en matière de gestion des risques d'inondation sur le bassin Adour Garonne pour 2022-2027.

- **Enjeux 4 – améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés** : nécessité de prendre en compte les causes des inondations et travailler sur ces causes plutôt que de construire des digues/ enrochements et canaliser le cours d'eau (valable pour le retour à la normale des territoires sinistrés sur l'enjeu travaux d'urgence notamment). Exemple des crues des Gaves en 2013 : les travaux d'urgence effectués n'ont pas pris en compte l'atténuation du risque pour l'avenir en artificialisant le secteur (bétonnage, enrochement...). Cela aura pour effet d'accélérer les écoulements et d'augmenter le risque inondation à l'aval.

- **Enjeu 5 - Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité** :
 - Enjeu artificialisation à cadrer plus avant par exemple en introduisant un objectif de zéro artificialisation nette (densification, utilisation des friches industrielles et commerciales...);
 - Enjeu démographique : canaliser les flux démographiques pourrait permettre de limiter la vulnérabilité au risque ; augmenter la résilience des écosystèmes ; limiter les enjeux de pollutions et de prélèvements. Mais comment s'y prendre ?
 - Enjeu gestion des déchets après inondation : les épisodes de fortes crues entraînent l'entraînement de matériaux issus des activités humaines vers l'aval issus de décharges officielles (ex Beaucens dans le 64) ou non –officielles (dépôts sauvages) et des déchets du BTP, véhicules, produits dangereux etc. Ex : dragage 2018 de l'embouchure de l'Adour : 35 m3 de pneumatiques récupérés. Comment gérer ces déchets après l'inondation ? Voire en amont pour éviter au maximum la pollution des cours d'eau, du littoral et des mers & océans (lien avec DSCMM) ?

- **Enjeu 6 – Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion de crues** : Une réelle réflexion doit être mise en place sur l'écoulement de l'eau dans les territoires, à relier avec l'aménagement du territoire, l'aménagement urbain, les pratiques agricoles. En effet, les activités humaines ont globalement favorisé le ruissellement et l'évacuation rapide de l'eau. Il est aujourd'hui nécessaire de changer de paradigme et favoriser l'infiltration en zones urbaine et en zones agricoles et limiter les risques. C'est un enjeu important dans le contexte du changement climatique, avec une tendance annoncée aux épisodes pluvieux plus intenses et violents. Par ailleurs, une réflexion globale est également nécessaire sur l'espace rivière afin de rétablir au mieux ces fonctionnalités et ces capacités tampons : espace de mobilité, zones d'expansion des crues, connexion aux annexes pluviales, rétablissement du transport sédimentaire. C'est également un enjeu fort pour prévenir le risque et éviter de l'aggraver !